

Montréal, le 9 décembre 2013

Madame Valérie Roy, Secrétaire suppléante

Commission des institutions

Assemblée Nationale du Québec

Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n° 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement

Édifice Pamphile-Le May

1035, rue des Parlementaires

3e étage, Bureau 3.15

Québec (Québec) G1A 1A3

ci@assnat.qc.ca

Mémoire personnel de madame Michelle Blanc M.Sc.

Chers députés et distingués membres de la Commission des institutions

Préambule

Mon dada personnel est le numérique et j'aurais grandement préféré discuter avec vous d'un plan numérique pour le Québec. Malheureusement, très malheureusement même, un tel plan n'est pas encore à votre agenda. Par contre, le sujet CAPITAL de la laïcité des institutions et de la société québécoise y est. Pour la première fois de ma vie, j'ai pris la parole publiquement et politiquement pour soutenir cette initiative. J'ai ainsi fait partie des 20 Janette, été cosignataire de la lettre LGBT [Libre opinion - La laïcité, une garantie d'égalité pour les minorités sexuelles](#) dans LeDevoir et cosignataire du [Rassemblement pour la laïcité](#). Vous comprendrez donc que le sujet me tient énormément à cœur. Je vous présente ici, le cheminement de ma pensée à propos de La Charte. Mon cheminement est non-partisan et je n'ai payé qu'une carte de membre d'un seul parti politique, le parti Libéral du Québec, il y a plusieurs années, en support moral pour l'excellent livre vert [Vers un Québec Branché](#) en 2004, du député Henri-François Gautrin. Rapport qui a malheureusement été rapidement tabletté...

Mon cheminement féministe et Laïque

Lorsque j'étais enfant, j'étais servant de messe. J'ai fait partie des « jeunesses du monde », mouvement chrétien valorisant le missionnariat. Puis, j'ai fait le Collège Militaire Royal de St-Jean. Dans nos cours de géopolitique, j'y eus un cours sur la décolonisation. J'y appris la grande différence entre le colonialisme britannique et celui français. Le colonialisme français était d'abord religieux tandis que le Britannique militaire. Si un colonisé acceptait Dieu, il devenait citoyen avec tous les privilèges tandis que pour les Britanniques, les officiers avaient des primes pour apprendre la langue des colonisés afin de faciliter les échanges commerciaux et ceux-ci ne pourraient JAMAIS devenir citoyens. C'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi après la décolonisation africaine, les pays colonisés par la France parlent encore français tandis que ceux de l'Angleterre sont rapidement revenus à leurs coutumes et dialectes ancestraux.

Je viens d'un monde d'homme et d'une culture religieuse et machiste. J'étais au CMR avant que les femmes n'y soient acceptées et à l'époque, elles avaient le privilège d'y mettre les pieds à titre « d'escorte » lors des nombreux bals. On avait même la tradition « dog of the night » pour laquelle chaque élève officier qui avait une « blind date » mettait un 5 dollars dans un chapeau et les « séniors » qui avaient déjà une copine, faisait le tour de la salle pour identifier la plus moche d'entre toutes. L'élève officier qui était avec elle, s'il avait été un gentleman toute la soirée, remportait la cagnotte. Ce stratagème avait pour but d'inciter les élèves officiers à respecter les femmes et à s'occuper d'elles, même si elles n'étaient pas avantagées par la nature (sic).

Ma mère, à grand renfort de « pardon » à cause de la religion, hésita longtemps avant de divorcer de mon père qui avait des aventures avec de jeunes hommes. Puis un jour, elle en eut assez. Nous n'irions plus à l'église...

J'ai passé ma vie dans un monde d'hommes. J'ai vu la chance extraordinaire que j'avais de faire partie du « sexe fort ». J'ai entendu et fait de nombreuses blagues sexistes tout au long de ma vie. Il m'arrive même d'en faire encore. On n'efface pas 45 ans de conditionnement avec un coup de baguette.

Sauf qu'aujourd'hui je suis une femme. Je suis même une sous-femme. Je suis cette nouvelle femme qui n'est pas comprise de la société et sur laquelle la très grande

majorité des religions ont une vision extrêmement négative. J'apprends à vivre avec ça (merci à mes différents psy). N'empêche que chaque jour que dieu (choisissez ici le dieu que vous voulez) me donne, je suis victime de sexisme, de rejet ou pire encore, de mépris. Pratiquement toutes les couches de la société ont encore des préjugés envers les transsexuelles. Même ma propre famille m'exclut. Mais ces préjugés sont souvent insidieux, larvés et à peine perceptibles. Par contre, lorsqu'il est question d'intégrisme religieux, de quelque religion que ce soit, ce mépris n'est plus caché. Il devient « ostentatoirement » ouvert. Il me saute dans la face. Je peux bien me faire des tours de passe-passe dans ma tête pour me dire que ce n'est pas ça, mais lorsque je passe à côté de certaines minorités et qu'ils crachent à terre à mon passage, qu'ils se font le signe de croix, qu'ils me pointent du doigt, qu'ils me dévisagent avec une ardeur peu commune ou qu'ils m'invectivent, le message est clair.

Lorsqu'on enseigne que la femme doit être soumise à l'homme, lorsque dans une culture la vie d'une femme vaut la moitié de celle d'un homme, ma vie à moi ne vaut plus rien. S'il est culturel que la femme marche derrière l'homme ou pire, qu'il faille la cacher, imaginez la distance réelle et imaginaire que je devrais observer pour pouvoir exister?

Le combat des femmes contre l'intégrisme, quel qu'il soit est mon combat. La place qu'aura la femme dans la société québécoise et dans les microsociétés qui la compose sera toujours plus prépondérante que la mienne. C'est donc pour moi une question de survie que de me battre contre le rejet systémique ou culturel de la femme...

Je suis donc féministe et prolaïcité par conviction profonde puisque le contraire ferait de moi le diable. Ce que je suis déjà aux yeux de trop de mes voisins...

La charte des valeurs ne va pas assez loin

Je n'ai pas l'intention de me moquer de quiconque, mais je comprends que certaines personnes pourront se sentir blessées. Je ne crois pas que la religion doit être sur un piédestal, plus que d'autres institutions de la société. L'histoire ancienne et récente fourmille d'exemples prouvant hors de tout doute que la religion a tendance à déborder de son cadre « religieux » pour venir modifier les us et coutumes des sociétés et les entraîner dans des actes et actions, qu'un dieu (quel qu'il soit) ne serait pas fier de

cautionner. La politique aussi d'ailleurs. C'est pourquoi les signes politiques sont déjà interdits aux travailleurs de l'état, afin qu'ils projettent une neutralité face aux citoyens.

Ce n'est pas à moi de juger de la pertinence ou non, des gens qui observent et analysent le monde au travers d'une lentille religieuse. Par contre je me dois de réagir lorsqu'une croyance religieuse devient une action qui a une portée sur la place publique. Si vos croyances et ses symboles ont un impact sur ce qui est enseigné dans nos écoles (le monde a été fait en 6 jours), sur ce qui est mangé dans nos cafétérias (bouffe halal et casher), sur le déroulement des activités des enfants (séparation des filles et des garçons dans les piscines), nous ne parlons décidément plus de croyances personnelles. C'est une chose de voir le monde au travers d'une lentille, une autre d'agir comme si c'était la seule qui soit valable.

Par ailleurs, la communication entre personnes inclut du verbal et du non verbal. Souvent, le non verbal aura un poids et une portée bien plus grande que ce que le verbal peut signifier. La tenue vestimentaire et les accessoires qui l'accompagnent sont très éloquents au niveau non verbal. Souvenez-vous du simple port d'un petit carré rouge. D'ailleurs, les fonctionnaires de l'état se doivent déjà de neutralité politique. Il faut croire que bien des professeurs n'étaient pas des employés de l'état lors de la dernière grève étudiante. Une histoire qui devrait marquer les esprits et militer pour une plus grande neutralité (politique et religieuse) de nos fonctionnaires et de nos élus.

Les symboles induisent des perceptions qui sont souvent sans rapport avec l'intention de celui qui communique. Ils sont néanmoins très efficaces. Ils ne laissent que peu de gens indifférents. Ils sont justement ce qu'on appelle des « outils de mobilisation ». Si vous passez devant un triplex et que vous voyez un drapeau accroché sur le balcon du 2e étage, déjà vous aurez une image mentale des habitants que vous n'avez pourtant jamais vu. De même, lors de la St-Jean-Baptiste, vous risquez d'être fortement ému à la vue de milliers de fleurs de lys qui sont agitées au vent. Encore un autre exemple de la puissance évocatrice des symboles. Cependant, dans un contexte de prestation de service gouvernemental, cette puissance « évocatrice » n'est très probablement pas la bienvenue.

Je suis « pour » la neutralité de l'état et de ses représentants et je suis « pour » la laïcité de nos institutions. Étant moi-même une « minorité visible », j'ai eu l'occasion de vivre à maintes occasions le mépris. Ironiquement, ce mépris venait souvent d'autres minorités visibles et si ces mêmes minorités portaient des signes religieux ostentatoires, ce mépris montait d'un cran. Mais ne prenez pas ma parole « pour du cash ». Vous n'avez

qu'à lire la page de Wikipedia [«homosexualité et religion»](#) pour vous en convaincre. Vous remarquerez d'ailleurs que les religions qui acceptent l'homosexualité s'adonnent étrangement à être aussi des religions qui sont reconnues pour ne pas imposer de « signes religieux ostentatoires ». Vous comprendrez dès lors le « malaise » que je pourrai ressentir le jour où je serai à l'hôpital et que je serai soignée par un ou une infirmière m'affichant ostentatoirement sa religion ou encore lorsque j'irai chercher mon petit-fils à l'école et que son professeur sera ostentatoirement religieux. Je ne souhaite vraiment pas avoir à vivre ça ici au Québec. Je sais déjà que plusieurs régions de la planète me seront impossibles à visiter à cause de l'homophobie rampante de ces régions ou carrément parce que les gays y sont emprisonnés ou mis à mort. J'aimerais continuer de pouvoir me promener PARTOUT au Québec sans devoir « être sur mes gardes ». Appelez ça de la paranoïa si vous le voulez, mais les faits restent qu'une [transsexuelle est assassinée à chaque 3 jours sur la planète et que pour la majorité des cas, ce sont des « motifs religieux » qui incitent à ces violences.](#)

Pourquoi la Charte ne va pas assez loin?

Si on veut réellement un état laïque, pourquoi ne pas aussi agir sur la fiscalité et les subventions religieuses? Pourquoi continuer de financer avec nos taxes les écoles confessionnelles? Pourquoi continuer de ne pas taxer les religions et les religieux comme le reste de la population et des organisations? Pourquoi laisser notre patrimoine religieux, payé à même la sueur et les deniers des Québécois, être brocanté au profit de l'Église catholique? Il me semble que si une église n'a plus de fidèle, ce serait la moindre des choses qu'elle retourne à la communauté et puisse servir de bibliothèque, de centre d'activité culturelle ou sociale ou à toute autre vocation profitant à ceux qui depuis des générations ont payé pour ces bâtiments? Finalement, si on veut être conséquent, le crucifix à l'Assemblée nationale devrait prendre le bord. L'argument de la « mémoire historique » est on ne peut plus scabreux. Ce crucifix a été mis là par Duplessis. Celui-là même qui a entraîné le Québec dans une grande noirceur religieuse. Étant une petite orpheline de Duplessis (mon père ayant été un orphelin de Duplessis et ayant subi d'outrageux abus sexuels des religieux et religieuses ayant sa garde et ayant aussi été interné comme fou parce que c'était plus payant pour l'église), ce symbole me rappelle les nombreuses blessures que mon père et plusieurs de ces enfants ont subi. Ce n'est donc pas un « symbole historique » particulièrement plaisant à se remémorer...

Par ailleurs, l'expression de sa religiosité est très personnelle. Les symboles ostentatoires ne sont que ça, des symboles. Choisir ou pas de les porter est aussi un choix, qui est personnel. Si ce n'est pas un choix, ça devient donc quelque chose qui a été imposé par une ou des forces extérieures. Ces forces sont donc très probablement la pression sociale...

Pourquoi une Charte de la laïcité est si importante pour nos enfants

Est-ce souhaitable

- [qu'un gamin hassidique n'apprenne plus que la Thora à partir de 12 ans](#),
- que des fillettes aillent à l'école voilée à l'élémentaire (vous pouvez lire : [L'été dernier, Rayane Benatti, une jeune joueuse de neuf ans de Gatineau, est restée sur le banc durant les matchs, parce que la Fédération québécoise du soccer n'acceptait pas son voile. Radio-Canada](#) ou encore [Des certificats de virginité ? Des mini-Miss ? Des fillettes voilées ?](#) de Marie-Claude Lortie LaPresse)
- ou que des enfants d'âge préscolaire soient exposés à des femmes voilées à longueur de journée? (lire à ce sujet [Le voile dans les garderies](#), Christian Dufour Journal de Montréal)

Voici quelques-unes des questions qui devraient se poser dans le débat entourant la Charte des valeurs québécoises et militer VIVEMENT pour une laïcité mur à mur de notre société.

Saviez-vous qu'il se fait encore des excisions au Québec, sur la carte d'assurance maladie? Certains médecins ont le dilemme de pratiquer cette excision eux-mêmes ou d'attendre que la petite fille revienne à l'hôpital à bout de sang pour se faire soigner in extremis. (Vous pouvez d'ailleurs lire le [rapport du Conseil Canadien des femmes musulmanes La violence à l'égard des femmes 2013](#) (PDF).

Des travailleurs de la DPJ sont quotidiennement aux prises avec des cas de violence envers les enfants. Mais si cet enfant vient d'une communauté dans laquelle il est « culturellement acceptable de battre un enfant » contrairement à un autre enfant québécois, celui-ci devra continuer d'endurer son sort. Cette violence physique n'étant

pas motivée par de la « haine ou de la colère » et comme dans la famille de l'enfant la violence est culturelle, les travailleurs de la DPJ ne pourront pas faire grand-chose. (Vous pouvez lire à ce sujet [LA PROTECTION DE LA JEUNESSE VUE PAR DES PARENTS RÉFUGIÉS La famille au coeur de la protection de la jeunesse](#), Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en service social pour l'obtention du grade de maître en service social (M. Serv. Soc.)2010 (PDF))

Nous pouvons certainement comprendre qu'il sera difficile à des musulmanes voilées d'enlever leur foulard pour aller travailler pour l'état. Nous pouvons d'ailleurs en faire tout un plat et se dire que nous sommes de vils racistes qui empêchent ces pauvres femmes de gagner leur vie. Nous pourrions aussi nous dire que la barbarie religieuse a assez duré et qu'il est temps, pour la protection de nos enfants, de TOUS les enfants, qu'on s'ouvre les yeux et qu'une fois pour toutes, on se décide à mettre un terme à ça.

NOS ENFANTS AUSSI DEVRAIENT AVOIR DES DROITS...

C'est intéressant de savoir que les dirigeants des hôpitaux membres de l'[AQESSS soient contre la Charte, mais](#) il aurait été plus judicieux de spécifier que ce sont les administrateurs qui se sont prononcés plutôt que les salariés qui sont ceux qui sont au front à gérer les problèmes... À ce propos, il est bon de rappeler que lors du dépôt de son mémoire, [Accommodements raisonnables : la nécessité d'aller au-delà des perceptions](#), La fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) disait:

Par ailleurs, on ne doit pas nier cette réalité à laquelle les professionnelles font face parfois, c'est-à-dire faire des choix éthiques mettant en balance le droit à la vie et le respect des choix religieux ou personnels. Certaines situations sont moins difficiles à aborder que d'autres. Par exemple, les patients qui font le Ramadan peuvent refuser certains traitements comme les injections de vitamines ou de produits nutritifs, les femmes de confession musulmane peuvent également refuser les examens gynécologiques durant le jour. Mais le cas des témoins de Jéhovah qui refusent de recevoir des traitements à base de produits sanguins place les professionnelles dans une situation difficile : accepter des alternatives thérapeutiques ou accepter de ne pas traiter une personne alors qu'elles sont formées pour le faire.

La réponse à la question suivante illustre cette réalité et montre que si les professionnelles en soins répondent aux demandes de nature religieuse avec une grande ouverture et une certaine facilité dans le contexte de travail pourtant difficile qu'elles connaissent, elles (presque un tiers d'entre-elles) n'hésitent pas à exprimer les conflits que ces demandes peuvent générer, notamment en ce qui concerne les valeurs.

Il est aussi bon de se rappeler que [selon L'ONU](#):

Les droits culturels représentant la diversité culturelle.

Tout être humain a droit à la culture, y compris le droit de jouir d'une identité culturelle et de la développer. Les droits culturels, toutefois, ne sont pas sans limites. Le droit à la culture prend fin là où il empiète sur un autre droit de l'homme. Selon le droit international, il est interdit de faire usage d'un droit si son exercice entraîne la diminution ou l'annihilation d'un autre.

Cela signifie que les droits culturels ne sauraient être invoqués ou interprétés de manière à justifier tout acte conduisant à dénier ou violer tout autre droit de l'homme ou liberté fondamentale. *Le fait de se réclamer du relativisme culturel pour violer ou dénier les droits de l'homme constitue un abus du droit à la culture.*

Au [Haut-Commissariat des Nations-Unis aux droits de l'homme](#), on peut aussi lire

La liberté de religion de l'enfant

*Concernant l'enfant, la déclaration de 25 novembre 1981 de l'ONU stipulait article 5 alinéa 1 : « Les parents ou, le cas échéant, les tuteurs légaux de l'enfant ont le droit d'organiser la vie au sein de la famille conformément à leur religion ou leur conviction et en tenant compte de l'éducation morale conformément à laquelle ils estiment que l'enfant doit être élevé. » et alinéa 5 : « **Les pratiques d'une religion ou d'une conviction dans lesquelles un enfant est élevé ne doivent porter préjudice ni à sa santé physique ou mentale ni à son développement complet, compte tenu du paragraphe 3 de l'article premier de la présente Déclaration.** »*

Pourquoi tu portes un voile?

Les enfants d'âge préscolaire ont cette fameuse phase du « pourquoi » . Les enfants d'âge scolaire aussi. Moi-même qui suis maintenant une presque vieille, je me pose aussi des questions. Par exemple lorsque j'entends dire que pratiquement les seuls endroits où peuvent travailler les femmes voilées sont dans les CPE. Je me dis, ha bon,

pourquoi? On s'entend qu'elles ne seront sans doute pas coiffeuse, mais pourquoi les CPE? Est-ce quelque chose de culturel? Ça prend tout de même une formation pour travailler en CPE? Pourquoi semble-t-il qu'elles choisissent en masse d'aller y travailler?

Je lis aussi et j'entends dire que ces femmes sont très dévouées et qu'au grand jamais elles ne feraient de prosélytisme. Je veux bien le croire. J'en suis même convaincue. Mais je me dis aussi que si elles ne peuvent travailler que là, elles n'ont peut-être pas de diplôme de psychologie infantine pour désamorcer l'inévitable session de questionnement répétitif des enfants à l'âge du «pourquoi». Elles se feront inévitablement demander:

-Pourquoi tu portes un foulard?

-Pourquoi ma maman ne porte pas de foulard elle?

-Est-ce que tu me le prêtes ton foulard?

-C'est qui Allah?

- Pourquoi les hommes ne portent pas de foulards eux?

-Pourquoi tu ne te déguises pas à l'Halloween?

-Crois-tu au père Noël?

Puis l'inévitable pourquoi maman tu ne portes pas de foulard comme ma gentille gardienne? Maman je veux porter un foulard moi aussi.

Disons que même avec un diplôme blindé de pédopsychologie, afin d'éviter de faire du prosélytisme dans ses réponses, ça risque d'être difficile en torpinouche...

En théorie, je veux bien croire que ces femmes voilées seront au-dessus de toutes idées et d'intention de répandre l'islam auprès de nos petits et qu'elles ne veulent en aucun cas tenter de les influencer à leur croyance. Mais dans la pratique, j'ai bien peur que ce ne soit une impossibilité... Même en supposant qu'elles ont toute la volonté de neutralité religieuse du monde.

Par ailleurs, Bibitte Electrique, ma conjointe de près de 20 ans, répondait ceci à une de ces copines qui lui demandait sur Facebook ce qu'elle pensait de [l'entrevue de Me André Sirois qui répliquait à Charles Taylor à propos de La Charte des valeurs québécoises à l'émission de Dutrizac au 98,5FM](#).

J'ai été maman à la maison jusqu'à ce que mon fils ait l'âge scolaire. Si j'avais eu à le faire garder, jamais je n'aurais choisi une femme musulmane voilée qui accepte de porter un symbole de l'inégalité entre les hommes et les femmes. L'égalité est une

valeur de la plus haute importance et je n'aurais pas choisi que quelqu'un qui ne partage pas cette valeur s'occupe de mon enfant à plein temps. Je pense qu'en CPE, le parent ne peut choisir l'éducatrice assignée à son enfant...

Pour les autres propos tenus par Me Sirois, je suis assez en accord surtout au niveau de l'immigration.

Mon malaise à me faire soigner par quelqu'un qui porte un signe ostentatoire ?

Ma chirurgie de féminisation faciale (payée à même mes revenus puisque ce type d'opération n'est pas (encore) couvert par l'assurance maladie) a été effectuée par le Dr Ben Simon, un juif pratiquant. Il était d'un grand professionnalisme et je ne l'ai jamais rencontré avec sa kippa. Mes chirurgies d'augmentation mammaire (aussi payé à même mes revenus) et de vaginoplastie (payée par l'assurance maladie) ont été effectuées par des professionnels de la santé ne m'affichant pas ostentatoirement leurs convictions religieuses.

Cependant, avant d'avoir ces opérations, j'ai dû passer de nombreux tests médicaux. Ma carte d'assurance maladie était à mon nom masculin avec la mention masculine de mon état physiologique. Lors de ces tests, lorsque j'étais dans la salle d'attente, on m'interpellait au nom de « Monsieur Leblanc ». Je devais traverser la salle d'attente devant tous ces gens qui me regardaient éberlués. Rendue dans la salle d'examen, je signifiais à l'infirmier d'une origine ethnique « différente » que je préférerais qu'il m'appelle madame. Il me répondit que ma carte d'assurance maladie était monsieur et qu'il continuerait de m'appeler monsieur. Ce qu'il fit à de très nombreuses reprises.

C'est déjà très difficile de vivre une telle expérience. Maintenant, j'imagine difficilement devoir retourner à l'hôpital pour une maladie ou une infection de nature « sexuelle » et de devoir me faire traiter par un professionnel m'affichant « ostentatoirement » son jugement sur ma condition de transsexuelle. Il me sera très difficile de me sentir à l'aise avec un professionnel de la santé qui devrait m'examiner. J'imagine aussi qu'une jeune fille devant requérir la pilule contraceptive, un avortement ou un traitement pour une maladie vénérienne, se sente pleinement accueillie par un médecin ou une infirmière lui affichant « ostentatoirement » son désaveu religieux sur les soins dont elle a besoin. Je ne dis pas ici qu'ils ne feront pas tout en leur possible pour respecter leur [Serment d'Hippocrate](#). Je dis seulement que la perception du côté « patient(e) » pourra engendrer un certain malaise, voire un malaise certain.

En résumé

La Charte est essentielle pour garantir le respect des droits à la différence religieuse, les droits sexuels (d'orientation, d'identité ou de genre) ou pour favoriser le respect des

différences ethniques. Elle doit aussi garantir que pour chaque enfant « **Les pratiques d'une religion ou d'une conviction dans lesquelles un enfant est élevé ne doivent porter préjudice ni à sa santé physique ou mentale ni à son développement complet** ». La laïcité garantit un traitement égal pour tous et il est temps de se questionner sur l'inégalité d'imposition qui favorise indument les religieux et les institutions religieuses. L'obligation de ne pas porter de signes religieux ostentatoires devrait englober TOUS les travailleurs de l'état. Le crucifix à l'Assemblée Nationale est un artéfact qui rappelle les douloureux malheurs des orphelins de Duplessis et il devrait absolument être déplacé.

Merci d'avoir pris le temps de lire mon mémoire et de réfléchir aux nombreux éléments qui y sont soulevés. Je souhaite vivement que vos débats portent fruit et qu'ils soient empreints de la quête de la nécessaire harmonie entre les différentes cultures qui composent le Québec, sans s'encombrer des lignes de partis et des idéologies politiques qui ne feraient qu'obscurcir la prise des décisions capitales pour l'avenir « du vivre ensemble » au Québec.

Madame Michelle Blanc M.Sc.
Montréal, Qc
www.michelleblanc.com
michelle.blanc.analyweb@gmail.com

<http://www.figsante.qc.ca/fr/contents/communiqués/la-fig-prend-position-en-faveur-de-la-charte-de-la-laicite-quebecoise.html#.UqIHEHZMQ38.facebook>